

## Opération anti-migrants : les Identitaires relaxés en appel

Article rédigé par *Le Dauphiné Libéré*, le 17 décembre 2020

Source [Le Dauphiné Libéré] Le parquet de Gap, puis le tribunal correctionnel en 2019 avaient estimé que l'opération coup de poing menée au col de l'Échelle en avril 2018, puis les "patrouilles" les mois suivants constituaient l'"exercice d'activité dans des conditions de nature à créer une confusion avec une fonction publique". Condamnés en première instance, les trois militants de Génération identitaire et le mouvement ont été relaxés en appel ce mercredi 16 décembre.

En 2019, trois militants du mouvement d'ultra-droite Génération identitaire, Damien Lefèvre (ex-GI), Clément Gandelin (président de GI) et Romain Espino (porte-parole), ainsi que le mouvement, étaient reconnus coupables d'"exercice d'activité dans des conditions de nature à créer une confusion avec une fonction publique". [Le tribunal correctionnel de Gap les avait condamnés](#) à six mois de prison ferme, 2 000 € d'amende et la privation des droits civiques, civils et familiaux pendant cinq ans. Le mouvement Génération identitaire avait été condamné à une amende de 75 000 €. Ce jeudi 16 décembre, la cour d'appel de Grenoble a infirmé cette décision et renvoyé des fins de la poursuite les trois hommes et le mouvement.

[En appel, le mercredi 21 octobre](#), l'avocat général avait requis six mois de prison avec un sursis probatoire de trois ans à l'encontre de chacun des militants. L'avocat général a également demandé à la cour de réévaluer la durée de l'interdiction de droits civils et civiques prononcée en première instance, mais de confirmer le paiement de l'amende de 75 000 € à laquelle avait été condamné GI.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)